

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 350

présenté par  
M. El Guerrab

-----

**ARTICLE 17**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« qui ont leur résidence habituelle en métropole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par le biais de cet amendement fondamentalement rédactionnel, il s'agit d'ouvrir le service militaire volontaire aux jeunes Français établis hors de France. En effet, les forces militaires de notre pays sont présentes en Afrique notamment et nos jeunes compatriotes pourront leur apporter leur concours et bénéficier d'une expérience formatrice à maints égards.